

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

Président : Monsieur Michel MARCHAND, Maire

Secrétaire de séance : Madame Edith SEZILLE DES ESSARTS

Présents : Mrs : MARCHAND, GODEFROY, VEISSE, DE RE, LAMBERET, CHARTREL, DURAND et POIRET
Mmes : SIMON, FERNANDEZ-MOPIN, HARDIER-QUINT et SEZILLE DES ESSARTS

Pouvoirs : M. LEFEVRE à Mme SIMON et Mme HERVAUX à Mme SEZILLE DES ESSARTS

Absent : M. LECOMTE

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 7 février 2020, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

--==--==--==--

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CENTRES DE LOISIRS 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, accepte de verser une participation communale au Centre Social Rural de GUISCARD pour les centres de loisirs des petites vacances (février, Pâques et la Toussaint), les grandes vacances (juillet et août) et les mercredis au titre de l'année 2020, à savoir :

- 9,00 € par jour et par enfant contre 8,50 € en 2019
- 4,50 € par demi-journée les mercredis contre 4,25 € en 2019

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE L'OISE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention territoriale globale avec la CAF de l'Oise, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et les Communes du territoire.

Cette convention n'est pas un dispositif financier mais un cadre politique permettant de mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur les champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille. La convention s'inscrit dans une démarche multilatérale avec le Conseil Départemental, les associations locales et les intervenants sociaux.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal constate les résultats du Compte Administratif 2019 conformes au Compte de Gestion du Receveur Municipal soit :

- Excédent de fonctionnement : 78 617,72 €
- Excédent d'investissement : 307 607,95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ces résultats au Budget Primitif 2020.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les orientations budgétaires 2020.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Le chantier de la rue de la Pommeraye se termine. Les enrobés, trottoirs et chaussées seront réalisés la semaine prochaine

AFFAIRES DIVERSES

- Un regard est affaissé rue Brun Marville
- Un avaloir est vraisemblablement bouché au début de la rue de la Pommeraye en venant de NOYON
- La façade du logement 36 rue du Jonquoy le bas devrait être consolidée de façon plus sécurisante
- Les travaux pour le passage de la fibre optique démarrent lundi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Michel MARCHAND